Tous les établissements que je fréquente à Paris ont une terrasse entièrement fermée et des cendriers sur les tables

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 27 mars 2019

Bonjour !

Une question que l'on a dû vous poser des dizaines de fois :

Pourquoi les autorités ne font-elles pas respecter la législation sur les terrasses non-fumeurs des bars ?

Tous les établissements que je fréquente à Paris ont une terrasse entièrement fermée et des cendriers sur les tables !

Merci.

Réponse :

Forte de ses trois victoires consécutives devant la Cour de cassation puis devant les Cours d'appel de Versailles et de Paris et après 8 années de résistance au laxisme des pouvoirs publics, DNF-Pour un Monde ZeroTabac peut désormais vous aider à retrouver des terrasses confinées dépourvues de pollution tabagique. L'arrivée des beaux jours ne se prête pas à ces dérives illégales, mais :

- Si vous connaissez un café ou un restaurant que vous ne pouvez plus fréquenter sans devoir subir la pollution tabagique contre votre gré, écrivez à materrassesanstabac@dnf.asso.fr en décrivant ce qui vous semble être une infraction et en précisant les coordonnées précises de l'établissement, de son gérant et, idéalement, en joignant deux photographies prises de l'extérieur (vue d'ensemble de l'établissement et vue rapprochée de la présence de fumeurs ou de cendriers)
- DNF, dans un premier temps, vérifiera avec vous la réalité de l'infraction, puis tentera d'obtenir à l'amiable une mise en conformité en écrivant à l'établissement avec copie au commissariat ou à la gendarmerie dont il dépend. Il vous faudra alors signaler à DNF l'évolution de la situation trois semaines après expédition des courriers.
- Vous pouvez également participer activement à l'information du public en déposant l'infographie disponible chez DNF sur chaque table occupée d'une terrasse en infraction, qu'elle soit occupée par des fumeurs ou des non-fumeurs. Évitez cependant d'entamer un dialogue avec l'usager fumeur mécontent, il tenterait de vous agresser verbalement mais resterait sourd à toute explication !

Ces petites infographies, intitulées « visuel terrasse non-fumeur » sont disponibles à la permanence de DNF ; elles peuvent être commandées en ligne (rubrique documentation), seuls les frais d'emballage et de livraison étant facturés.

Vous pouvez enfin vous adresser au gérant en lui fournissant la carte et les arguments détaillés dans le blog ZeroTabac.net « Cafetiers, restaurateurs, votre terrasse fermée est un espace sans tabac »

Enfin, si vous souhaitez nous aider vous pouvez adhérer à notre association pour lui donner plus de poids dans sa lutte.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac